



Rapport sur les comptes 2020 **Préavis municipal N° 45/21**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers

Conformément à l'article 39 du règlement du Conseil communal, la commission des finances a procédé à la vérification des comptes pour l'exercice 2020.

1. METHODE DE TRAVAIL

Une délégation de la commission des finances s'est réunie trois fois, au centre communal, pour procéder à l'analyse des pièces comptables relatives aux comptes de l'exercice 2020, sur la base des documents suivants:

- Le rapport des comptes 2020 (préavis).
- Les annexes au rapport: Comptes de fonctionnement d'investissements et du bilan 2020.
- Le rapport du réviseur A&A Fidus Nyon SA.
- L'ensemble des factures, pièces comptables et différents livres comptables de la commune pour l'exercice 2020.

Au vu de la quantité importante des écritures, la vérification des comptes a fait l'objet de sondages des pièces comptables et des livres mis à disposition, ainsi que d'analyses détaillées de certains montants présentés. La commission s'est efforcée de couvrir les différents dicastères afin d'avoir une vue d'ensemble et a examiné les préavis bouclés en 2020.

La commission constate que la comptabilité et les comptes sont tenus de manière conforme, claire et détaillée, et que les dépenses associées aux deux préavis bouclés correspondent aux montants annoncés.

Lors de la deuxième séance, la commission a rencontré le Syndic M. Robert Middleton ainsi que le Boursier M. Philippe Equey qui ont donné tous les éclaircissements sur les points et questions soulevés. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs explications. Vu la stabilité de la part du budget dévolue au ménage communal et l'absence d'éléments problématiques, la délégation de la commission n'a pas souhaité auditionner les municipaux.

2. ANALYSE

2.1 Revenus :

Les revenus courants se montent à CHF 23'871'996.- (CHF 23'148'889.- en 2019), supérieurs de CHF 2'998'116.- par rapport au budget.

		2020C	2020B	<u>écart C/B</u>
Revenus				
revenus totaux/bruts	CPN 4	24.079.087	20.944.950	3.134.137
prélèvement fonds de réserve	CPN 48	-207.091	-71.070	-136.021
revenus courants		23.871.996	20.873.880	2.998.116
imputations internes	CPN 39	-1.144.050	-1.074.200	-69.850
revenus nets		22.727.945	19.799.680	2.928.265

A l'instar des résultats 2019, l'augmentation des revenus par rapport au budget est principalement due à un important rattrapage d'impôt (CHF 3'137'320.- contre 2'875'939 en 2019). Pour rappel, les rattrapages ne sont pas mis au budget car imprévisibles et variables.

2.2 Charges :

Les charges courantes se montent à CHF 24'194'347.- (CHF 22'762'256.- en 2019), supérieures de CHF 1'049'897.- par rapport au budget.

		2020C	2020B	<u>écart C/B</u>
Charges				
charges totales/brutes	CPN 3	-24.194.847	-23.144.950	-1.049.897
attributions fonds de réserve	CPN 38	45.500	45.500	0
amortissements suppl.		0	0	0
charges courantes		-24.149.347	-23.099.450	-1.049.897
imputations internes		1.144.050	1.074.200	69.850
charges nettes		-23.005.296	-22.025.250	-980.046

Les charges de la péréquation directe, de la factures sociale et des institutions intercommunales, budgétées à CHF 18.2 millions passent de CHF 17.8 million en 2019 à CHF 19'222'808.- en 2020 (+ CHF 1.44 million) et représentent donc à elles seules 82% des charges courantes (environ 67% si l'on exclut les institutions intercommunales).

La commission constate que les charges du ménage communal sont restées stables en 2020, à 3'243'106.- CHF, en augmentation de 10'200.- CHF (environ 0.31%) par rapport à 2019. Rapportées au nombre d'habitant de la commune, elles se montent à 1'380.- CHF par habitant, en baisse de 7.- CHF par rapport à 2019.

2.3 Résultats

La lecture des comptes 2020 fait ressortir un **excédent de charges de CHF 115'760.-** pour un excédent de charges attendu au budget de CHF 2'200'000.-, soit un écart de CHF 2'084'240.-

Comptes de fonctionnement	2020C	2020B	écart C/B	2019C	2019B	écart C/B	2018C	2018B	écart C/B	2017C	2017B
charges courantes	-24.149.347	-23.099.450		-22.762.256	-20.093.565		-20.889.522	-17.199.125		-18.683.345	-18.860.805
revenus courants	23.871.996	20.873.880		23.148.889	19.803.783		20.340.649	17.262.450		18.335.984	18.935.550
mvmt fonds réserve et amort. suppl.	161.591	25.570		-415.684	-24.000		-129.341	-45.500		119.738	-19.800
Résultat	-115.760	-2.200.000	2.084.240	-29.051	-313.782	284.731	-678.214	17.825	-696.039	-227.623	54.945

Malgré des revenus d'impôt en forte hausse depuis plusieurs années, un ménage communal toujours bien maîtrisé, un contrôle serré des dépenses et un programme d'investissements des plus réduits, l'augmentation disproportionnée des charges péréquatives ne permet pas de conserver un résultat positif. L'ensemble des éléments imprévisibles, autant pour les revenus que pour les charges rend l'exercice budgétaire (hors ménage communal) toujours aussi incertain.

2.4 Bilan :

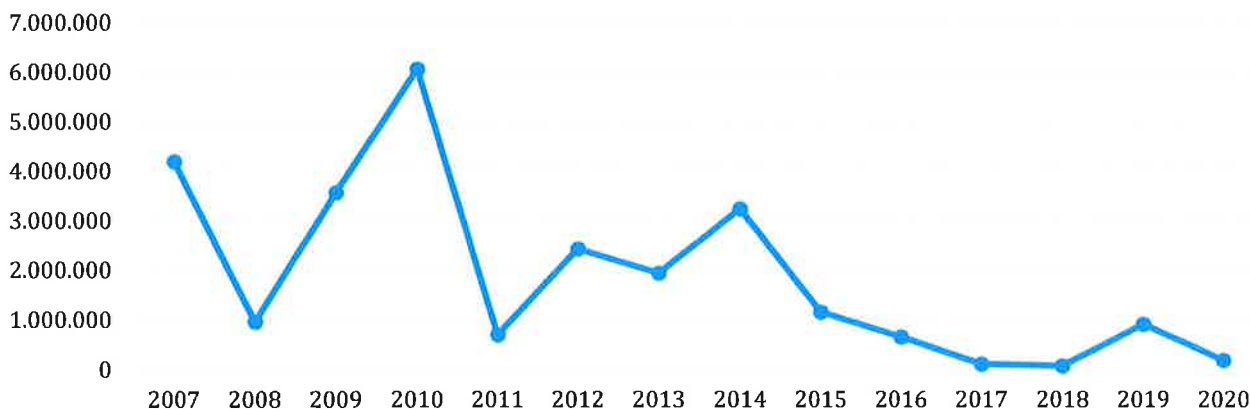
Au 31.12.2020 la dette de la commune était de CHF 4'000'000.- (CHF 5'000'000 en 2019), ce qui correspond à CHF 1'702.- par habitant (CHF 2'146.- en 2019). Selon la notation du futur modèle comptable harmonisé (MCH2, Indicateur I15) : « Engagements nets faibles ».

Les liquidités sont de CHF 948'676.30 (CHF 1'170'274.21 en 2019).

2.5 Indicateurs & ratios financiers :

La marge d'autofinancement 2020 se monte à CHF 182'520.- en recul par rapport à 2019.

Marge d'autofinancement CHF



2.6 Remarques

En 2020, le plafond défini par les dispositions cantonales est passé de 45 à 48 points, avec comme effet l'augmentation de la participation de Crans auprès du canton.

3. OBSERVATIONS ET VŒUX :

Les observations et vœux pour lesquels la commission a obtenu satisfaction ne sont pas repris. Seuls ceux qui restent ouverts sont mentionnés ci-après.

3.1 Observations (O) :

O-03/2017F :

La commission maintient son observation de 2017, et souhaite que la Municipalité poursuive son effort visant à établir des indicateurs/ratios utiles à la commune. Par exemple, le taux d'imposition communal ainsi que le montant de la dette sont du ressort de la commune, et leurs effets devraient être mesurés et utilisés pour analyses. L'IDHEAP propose en libre-accès une méthodologie et des indicateurs, la commission des finances se tient à la disposition de la municipalité pour sélectionner ceux qui sont applicables à notre commune.

3.2 Vœux (V) :

V-01/2020F :

La commission des finances souhaite que les pièces et les écritures concernant les préavis bouclés soient regroupées et présentées par préavis, afin d'en faciliter le travail de vérification.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous recommande d'adopter le préavis municipal numéro 45/21 :

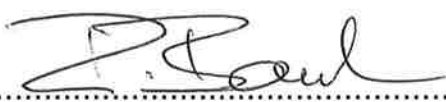
1. d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2020, tels que présentés :
 - a) les comptes de fonctionnement
 - b) le bilan
2. de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2020
3. de décharger la commission des finances de son mandat pour l'année 2020.

Pour la commission des finances :

Sonia Weil


.....

René Bautz


.....

Yvan Rueff


.....

Marc-Henri Barrail


.....

Lars Kermode (rapporteur)


.....

Ainsi fait à Crans, le 3 juin 2021